

RCS : CRETEIL Code greffe : 9401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2012 B 03432 Numéro SIREN : 753 222 967 Nom ou dénomination : EXCELYA PROMOTION

Ce dépôt a été enregistré le 10/12/2019 sous le numéro de dépôt 23343

Greffe du tribunal de commerce de Créteil



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 10/12/2019

Numéro de dépôt : 2019/23343

Déposant :

Nom/dénomination : EXCELYA PROMOTION

Forme juridique : Société anonyme

N° SIREN : 753 222 967

N° gestion : 2012 B 03432





10 DEC 2019

23343

Artifex - Anfrum

J. Lant

EXCELYA PROMOTION SAS

4 bis rue du Bois des Moines

94100 ST MAUR DES FOSSES

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

FAFA

Dossier N° 000335 en Euros.

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable



J. Lant

Désignation de l'entreprise : EXCELYA PROMOTION SAS		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12	
Adresse de l'entreprise 4 bis rue du Bois des Moines		94100 ST MAUR DES FOSSÉS	
Durée de l'exercice précédent* 12			
Numéro SIRET* 75322296700022		Néant ☐	
		Exercice N clos le 31/12/2018	
		N-1 31/12/2017	
		Brut 1	
		Amortissements, provisions 2	
		Net 3	
		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA	
Frais d'établissement *		AB	
Frais de développement *		CX	
Concessions, brevets et droits similaires		AF	
Fonds commercial (1)		AH	
Autres immobilisations incorporelles		AJ	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AL	
Terrains		AN	
Constructions		AP	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR	
Autres immobilisations corporelles		AT	
Immobilisations en cours		AV	
Avances et acomptes		AX	
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CS	
Autres participations		CU	
Créances rattachées à des participations		BB	
Autres titres immobilisés		BD	
Prêts		BF	
Autres immobilisations financières*		BH	
TOTAL (II)		BJ	
Matières premières, approvisionnements		BL	
En cours de production de biens		BN	
En cours de production de services		BP	
Produits intermédiaires et finis		BR	
Marchandises		BT	
Avances et acomptes versés sur commandes		BV	
Clients et comptes rattachés (3)*		BX	
Autres créances (3)		BZ	
Capital souscrit et appelé, non versé		CB	
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)		CD	
Disponibilités		CF	
Charges constatées d'avance (3)*		CH	
TOTAL (III)		CJ	
Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)		CW	
Primes de remboursement des obligations (V)		CM	
Ecart de conversion actif* (VI)		CN	
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	
Clause de réserve de propriété *		Stocks :	
Immobilisations :		Créances :	

* La détermination des données relatives aux stocks doit être donnée dans le rapport d'Expert Comptable

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable

BPA EXPERTS ASSOCIES



J. H. L.

Formulaire obligatoire, article 33 A
du Code Général des Impôts

Désignation de l'entreprise : EXCELYA PROMOTION SAS

Néant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE	3 500	PF		PG		PH	3 500
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	3 310	QM	662	QN		QO	3 972
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	3 310	QV	662	QW		QX	3 972
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		ØN	6 810	ØP	662	ØQ		ØR	7 472

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais d'établissement TOTAL I		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst.gales.agenc. et am.des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
	Inst. techniques mat. et outillage	T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales.agenc. am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL						NM						NO	
Total général (I+II+III+IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé NP + NQ + NR		NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)				NY	Total général non ventilé (NW - NY)				NZ			

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Dossier N° 000335 en Euros.

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable

BPA EXPERTS ASSOCIÉS

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Group



[Signature]

Formulaire obligatoire article 53 A
du Code Général des Impôts

Désignation de l'entreprise : EXCELYA PROMOTION SAS										Néant ☐ *	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4			
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC			
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U		TD		TE		TF			
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V		TG		TH		TI			
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO			
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6			
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM			
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR			
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D			
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H			
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M			
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S			
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W			
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A			
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E			
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K			
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER			
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U			
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W	8 562	5X		5Y	8 562		
	TOTAL II	5Z		TV	8 562	TW		TX	8 562		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A		6B		6C		6D		
		- corporelles	6E		6F		6G		6H		
		- titres mis en équivalence	O2		O3		O4		O5		
		- titres de participation	9U	96 600	9V		9W		9X	96 600	
		- autres immobilisations financières(1)*	O6		O7		O8		O9		
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S			
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W			
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y	32 609	6Z		7A	32 609		
	TOTAL III	7B	96 600	TY	32 609	TZ		UA	129 209		
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	96 600	UB	41 171	UC		UD	137 771		
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE		UF						
	- financières		UG	41 171	UH						
	- exceptionnelles		UJ		UK						
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.									10		
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.											
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.											

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Cegid Group



[Signature]

ANNEXE DÉCLARATION 2056

Désignation de l'entreprise : EXCELYA PROMOTION SAS

31 / 12 / 2018

[illegible]

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : EXCELYA PROMOTION SAS		Néant ☐ *		
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		
		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	
		A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL	UM	
	Prêts (1) (2)	UP	UR	
	Autres immobilisations financières	UT	UV	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA		
	Autres créances clients	UX	438 247	
	Créance représentative de titres prêts ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	ZI		
	Personnel et comptes rattachés	UY		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ		
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	96 600
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	51 265
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN	
		Divers	VP	
	Groupe et associés (2)	VC	1 699 831	
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	7 027	
	Charges constatées d'avance	VS	26 715	
	TOTAUX		VT	2 319 684
	RENOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD
(2)		Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF	
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE	
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		
		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	
		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		
		A plus de 5 ans 4		
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y		
Autres emprunts obligataires (1)		7Z		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	318	
	à plus de 1 an à l'origine	VH		
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A		
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	181 812	
Personnel et comptes rattachés		8C	11 109	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	11 345	
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	850	
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	75 169	
	Obligations cautionnées	VX		
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	1 090	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J		
Groupe et associés (2)		VI	1 167 429	
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	256	
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ		
Produits constatés d'avance		8L		
TOTAUX		VY	1 449 380	
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	
	(2)	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	
		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tées auprès des associés personnes physiques	
		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032		



[Signature]

EXCELYA PROMOTION

S.A.S. au capital de 2 400 €

Siège Social : 4 bis, rue du Bois des Moines

94100 SAINT MAUR DES FOSSES

753 222 967 RCS CRETEIL

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

*Société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Paris – Ile-de-France – Membre de la Compagnie des Commissaires aux Comptes de Paris
SAS au capital de 390 670 € - RCS Paris B 302 316 674 – TVA intracommunautaire FR 34 302 316 674*

Dauge Fideliante est un membre indépendant de Crowe Global. Chaque cabinet membre est une entité commerciale indépendante. Dauge Fideliante n'est pas responsable pour toute action ou omission de Crowe Global ou d'un autre membre du réseau.

© 2018 Dauge Fideliante

Audit | Commissariat aux comptes | Evaluation | RSE

EXCELYA PROMOTION

S.A.S. au capital de 2 400 €

Siège Social : 4 bis, rue du Bois des Moines

94100 SAINT MAUR DES FOSSES

753 222 967 RCS CRETEIL

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018**

A l'assemblée générale de la société EXCELYA PROMOTION,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société EXCELYA PROMOTION relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion**Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les titres de participation sont évalués selon les modalités décrites dans la note « Titres immobilisés » de l'annexe des comptes annuels. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent ces estimations et à vérifier que la note de l'annexe donne une information appropriée.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-4 du code de commerce.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 19 juin 2019

DAUGE FIDELIANCE
Commissaire aux Comptes
Compagnie Régionale de Paris


PASCAL GILLETTE

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2018 12			Exercice N-1 31/12/2017 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé (I)						
	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles	3 500	3 500				
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	4 582	3 972	610	1 272	662-	52.06-
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	99 790	96 600	3 190	3 930	740-	18.83-
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
Total II		107 872	104 072	3 800	5 202	1 402-	26.95-
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens	95 079		95 079	73 500	21 578	29.36
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	438 247		438 247	3 514	434 733	NS
	Autres créances	1 854 723	32 609	1 822 114	777 192	1 044 921	134.45
	Capital souscrit - appelé, non versé						
Comptes de régularisation	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	33 031		33 031	298 493	265 462-	88.93-
	Charges constatées d'avance (3)	26 715		26 715	3 297	23 418	710.36
	Total III	2 447 794	32 609	2 415 185	1 155 095	1 259 189	108.93
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
TOTAL GENERAL (MONTANT VAU)		2 555 665	136 681	2 418 984	1 161 197	1 257 787	108.82

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an



[Signature]

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N-1 31/12/2018	Exercice N-1 31/12/2017	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 2 400 Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	2 400	2 400		
	Réserves				
	Réserve légale	240	240		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	368 992	319 026	49 966	15.66
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	583 769	49 966	533 803	NS
	Subventions d'investissement	5 641		5 641	
	Provisions réglementées				
	Total I	961 043	371 632	589 410	158.60
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
Provisions	Provisions pour risques	8 562		8 562	
	Provisions pour charges				
	Total III	8 562		8 562	
Dettes financières	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants	318	590	271	45.99
	Emprunts et dettes financières diverses	1 167 429	714 508	452 921	63.39
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	181 812	33 237	148 575	447.01
	Dettes fiscales et sociales	99 563	40 710	58 854	144.57
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	256	520	263	50.65
	Total IV	1 449 380	789 565	659 815	83.57
Comptes de régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	Total V				
	Total Général (I+II+III+IV+V)	1 449 380	1 161 197	1 257 787	108.32

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

1 449 380

789 565



[Signature]

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N : 31/12/2018			Exercice N-1	Ecart N/N-1	
	France	Exportation	Total	31/12/2017	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services	1 217 197		1 217 197		1 217 197	
Chiffre d'affaires NET	1 217 197		1 217 197		1 217 197	
Production stockée			21 578	42 839	21 261-	49. 63-
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			16 052	14 713	1 339	9. 10
Autres produits			242	160	83	51. 87
Total des Produits d'exploitation (I)			1 255 070	57 712	1 197 358	NS
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			535 890	396 198	139 692	35. 26
Impôts, taxes et versements assimilés			5 007	4 788	219	4. 58
Salaires et traitements			76 664	91 316	14 652-	16. 05-
Charges sociales			26 764	33 561	6 797-	20. 25-
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			662	516	146	28. 29
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Autres charges			9	57	48-	84. 74-
Total des Charges d'exploitation (II)			644 996	526 435	118 561	22. 52
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			610 073	468 724	1 078 797	250. 16
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs



[Signature]

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2018 12	Exercice N-1 31/12/2017 12	Ecart N/N-1 Euros %	
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)	116 036	519 341	403 305	77.66
Autres intérêts et produits assimilés (3)	14 898	15 651	754	4.81
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	130 934	534 992	404 058	75.53
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	41 171	96 600	55 429	57.38
Intérêts et charges assimilées (4)	112 995	15 988	97 007	606.74
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	154 166	112 588	41 578	26.93
2. Résultat financier (V-VI)	23 232	422 404	445 636	105.50
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	586 841	46 320	633 161	NS
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital	359		359	
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII	359		359	
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	495	314	181	57.59
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII	495	314	181	57.59
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	136	314	178	56.70
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	2 936	96 600	99 536	103.04
Total des produits (I-III+V-VII)	1 365 353	1 536 780	171 427	143.90
Total des charges (II-IV+VI+VIII+X)	802 693	542 438	259 255	47.88
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	583 769	49 966	533 803	NS

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier

: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable

BPA EXPERTS ASSOCIES

Dossier N° 000335 en Euros.



[Signature]

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 2 418 984.11 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 1 217 197.00 Euros et dégageant un bénéfice de 583 769.20 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

La SCCV Tendance Vingtième a été absorbée par la SAS Excelya Promotion suite à une opération de transmission universelle de patrimoine en date du 30.12.2018.
Le boni de liquidation constaté en produits financiers s'est élevé à 6 240 €.

Sur le programme 56 rue Boucicaut, il reste en stock un parking.

Le programme L'Autre Mantes a été intégralement terminé d'être livré sur l'exercice civile 2018.
Le résultat de cette opération a été remonté, au cours de cet exercice, en produits financiers pour la quote-part revenant à Excelya Promotion, soit : 94 337 €

Le programme Aristide 21 est terminé. Tous les lots ont été vendus.
Le résultat de cette opération a été remonté, au cours de cet exercice, en produits financier pour la quote-part revenant à Excelya Promotion, soit : 15 459 €

Le programme ST Maur Champigny est en cours.
La perte de cette opération a été remonté, au cours de cet exercice, en charges financière pour la quote-part revenant à Excelya Promotion, soit : 91 676 €.

Le programme Andresy Chateaubrian a débuté sur 2018.
Au cours de cet exercice, cette société a réalisé une perte dont la quote-part revenant à Excelya Promotion est de 266 586 €. Sous réserve de l'approbation des comptes de cette société, cette perte sera affectée en report à nouveau au cours de l'exercice suivant.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du



ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

La société avance les dépenses engagées dans le cadre du développement de programme de construction vente.

Lorsque le programme est validé par les partenaires financiers, les dépenses engagées sont refacturées à une société civile immobilière de construction vente (SCCV), filiale d'Excelya Promotion.

A la clôture de cet exercice, cinq SCCV ont été constituées et portent chacune un programme :

- 56 RUE BOUCICAUT
- ARISTIDE 21
- L'AUTRE MANTES
- SAINT MAUR CHAMPIGNY
- ANDRESY CHATEAUBRIANT

Les dépenses engagées, à l'exception des frais de promotion, des programmes non encore validés à la clôture de l'exercice sont comptabilisés en stock d'en-cours.

A la clôture de l'exercice, si les programmes non encore validés sont abandonnés, les dépenses engagées sont alors directement comptabilisées en charges.

Informations relatives au CICE

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un produit à recevoir relatif à l'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) pour un montant de 2 086 €. La société n'a demandé aucun préfinancement au titre de ce mécanisme.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -



ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	3 500		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	4 582		
TOTAL	4 582		
Autres participations	99 540		250
TOTAL	99 540		250
TOTAL GENERAL	107 622		250

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			3 500	3 500
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			4 582	4 582
TOTAL			4 582	4 582
Autres participations			99 790	99 790
TOTAL			99 790	99 790
TOTAL GENERAL			107 872	107 872

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	3 500			3 500
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	3 310	662		3 972
TOTAL	3 310	662		3 972
TOTAL GENERAL	6 810	662		7 472

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Matériel de bureau informatique mobilier	662				
TOTAL	662				
TOTAL GENERAL	662				



[Signature]

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour risques et charges		8 562			8 562
TOTAL		8 562			8 562

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur titres de participation	96 600				96 600
Autres provisions pour dépréciation		32 609			32 609
TOTAL	96 600	32 609			129 209
TOTAL GENERAL	96 600	41 171			137 771
Dont dotations et reprises financières		41 171			

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	438 247	438 247	
Impôts sur les bénéfices	96 600	96 600	
Taxe sur la valeur ajoutée	51 265	51 265	
Groupe et associés	1 699 831	1 699 831	
Débiteurs divers	7 027	7 027	
Charges constatées d'avance	26 715	26 715	
TOTAL	2 319 684	2 319 684	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	318	318		
Fournisseurs et comptes rattachés	181 812	181 812		
Personnel et comptes rattachés	11 109	11 109		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	11 345	11 345		
Impôts sur les bénéfices	850	850		
Taxe sur la valeur ajoutée	75 169	75 169		
Autres impôts taxes et assimilés	1 090	1 090		
Groupe et associés	1 167 429	1 167 429		
Autres dettes	256	256		
TOTAL	1 449 380	1 449 380		



[Signature]

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres		
		Au début	Créés	Remboursés
Actions	1. 0000	2 400		
				En fin
				2 400

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

(décret 205-1757 du 30 décembre 2005)

Amortissement des actifs

Les entreprises qui ne dépassent pas deux des trois seuils suivants (total du bilan : 3 650 K€ / montant net du chiffre d'affaires = 7 360 K€ / effectif salariés : 50) peuvent pratiquer dans les comptes individuels, l'amortissement des immobilisations non décomposables à l'origine, sur leur durée d'usage sans rechercher leur durée d'utilisation (mesure de simplification).

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018, aucune immobilisation n'a fait l'objet d'un amortissement sur sa durée d'utilisation en application des mesures de simplification.

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Logiciel	Linéaire	1 à 3 ans
Matériel de transport	Linéaire	2 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	2 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	2 à 5 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes



[Signature]

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré. Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Revenus des titres de participation :

Les différents principes de remontée des résultats des filiales appliqués au 31/12/2018 sont les suivants :

- Saint Maur Champigny : affectation du résultat N en compte courant d'associés en N+1.

Ceci a pour effet de générer une quote-part de perte 2017 de 92K€ comptabilisée dans les comptes d'EXCELYA PROMOTION en 2018.

- Andresy : la société prévoit l'affectation du résultat N en report à nouveau.

Créances immobilisées

(PCG Art. 831-2 7°)

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.

Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des produits et en cours

(PCG Art. 831-2)

Les produits et en cours de production ont été évalués à leur coût de production. Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous coûts de sous activité et de stockage.

Dépréciation des stocks

(PCG 831-2/3.2 et 831-2/6)

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.



[Signature]

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	6 793
Total	6 793

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	318
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	16 772
Dettes fiscales et sociales	17 104
Total	34 195

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	26 715
Total	26 715



[Signature]

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

(PCG Art. 831-2 et Art. 832-13)

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Crédit bail

(Code monétaire et financier R 313-14; PCG Art.531-2/9)

Nature	Terrains	Constructions	Instal.Matériel et Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine				168 620	168 620
Amortissements					
- cumuls exercices antérieurs				38 825	38 825
- dotations de l'exercice				16 417	16 417
Total				55 242	55 242
Redevances payées					
- cumuls exercices antérieurs				34 396	34 396
- exercice				33 175	33 175
Total				67 570	67 570
Redevances restant à payer					
- à un an au plus				14 625	14 625
- entre 1 et 5 ans				35 435	35 435
Total				50 059	50 059
Valeur résiduelle					
- à un an au plus				15 838	15 838
Total				15 838	15 838

Identité des sociétés mères consolidant les comptes

(PCG Art. 831-3)

Dénomination sociale	Forme	Capital	Siège social
MELLONE INVESTISSEMENT	SAS	4 800 943	ROQUEVAIRE (13360)



[Signature]

EXCELYA PROMOTION

SAS au capital de 2 400 Euros

Siège social : 4, bis rue du Bois des Moines – 94100 SAINT MAUR DES FOSSES

RCS Créteil B 753 222 967

SIRET : 753 222 967 00030 - APE : 4110 A

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE **DU 30 JUIN 2019**

L'An Deux Mil Dix-neuf, le trente juin à seize heures, les actionnaires de la société se sont réunis chez EXCELYA PROMOTION au sein de notre établissement secondaire sis au 119, rue Vieille du Temple – 75003 PARIS, en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, sur convocation faite par le Président par lettres simples en date du 14 juin 2019.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

La société ADCAD INVESTISSEMENT représentée par Monsieur David DAUTREY, préside la séance, en sa qualité de Président.

La société MELLONE INVESTISSEMENT représentée par Monsieur Georges NASCIMENTO remplit les fonctions de scrutateur.

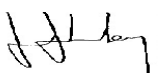
Le Commissaire aux Comptes, la société CABINET DAUGE FIDELIANCE, régulièrement convoqué, est absent et excusé.

La feuille de présence est certifiée sincère et véritable par les membres du bureau ainsi constitué.

En conséquence, l'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- les statuts de la Société,
- la feuille de présence à l'Assemblée, certifiée exacte par les membres du bureau,
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la Société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2018,
- le double des lettres de convocation,
- le rapport de gestion du Président,
- les rapports du Commissaire aux comptes,
- le texte des résolutions proposées à l'Assemblée.



Puis, Monsieur le Président déclare que l'inventaire, les comptes annuels, le rapport de gestion du Président, les rapports du Commissaire aux comptes, la liste des actionnaires, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, à compter du jour de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen et approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018,
- Quitus au Président,
- Affectation des résultats,
- Approbation des conventions visées à l'article L.227-10 du Code de Commerce,
- Non renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes titulaire,
- Non renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes suppléant,
- Questions diverses.

Le Président donne lecture du rapport de gestion du Président. Puis Monsieur le Président fait donner lecture des rapports du Commissaire aux Comptes.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Président et du Commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels du sixième exercice social clos le 31 décembre 2018, courant du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne au Président quitus de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

L'Assemblée Générale approuve le montant des dépenses non déductibles de l'impôt sur les sociétés, visées à l'article 39,4 du Code général des impôts qui s'élèvent à 10 926 €.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

18



[Signature]

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sur proposition du Président, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, soit 583 769 €, de la manière suivante :

- Bénéfice de l'exercice	583 769 €
- Report à nouveau antérieur	NEANT
- Bénéfice disponible	583 769 €
- Réserve légale (intégralement dotée à 10 % du capital social).....	NEANT
- Distribution dividendes	NEANT
- Somme portée en « autres réserves »	583 769 €

Le solde du compte « Autres réserves » s'élèvera à l'issue de cette affectation de résultat, à la somme de 952 761 €.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, prend acte qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes au titre des trois précédents exercices.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de Commerce, telles qu'elles résultent du rapport spécial du Commissaire aux Comptes.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité, étant observé que les intéressés n'ont pas pris part au vote.

CINQUIEME RESOLUTION

Le mandat du Cabinet DAUGE FIDELIANCE, Commissaire aux Comptes titulaire, étant arrivé à expiration, l'assemblée générale, sur proposition du Président, décide de ne pas le renouveler en raison du non dépassement des seuils de la société rendant obligatoire la nomination d'un commissaire aux comptes.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.



SIXIEME RESOLUTION

Le mandat de Monsieur Jean-Pierre GUENARD, Commissaire aux Comptes suppléant, étant arrivé à expiration, l'assemblée générale, sur proposition du Président, décide de ne pas le renouveler en raison du non dépassement des seuils de la société rendant obligatoire la nomination d'un commissaire aux comptes.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

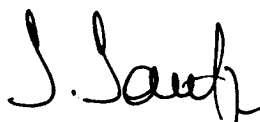
L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à dix-sept heures trente.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé, après lecture, par les membres du bureau.

ADCAD INVESTISSEMENT

Représentée par Monsieur David DAUTREY

Président



SAS MELLONE INVESTISSEMENT

Représentée par Monsieur Georges NASCIMENTO

Scrutateur

